



Audit - Expertise - Formation

Formation à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Encadrant / Concepteur :

Conducteur de travaux, Chef de chantier, Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Appréhender et connaître la réglementation en vigueur (DT-DICT).
- Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteur) et leur rôle
- Identifier les différents types de réseaux et les conséquences d'un accrochage
- Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux à proximité de réseaux

Programme de la formation

Théorie :

- Réglementation et Normes (DT/DICT, PDP, PPSPS)
- Rôle et responsabilité
- La terminologie, et les différents types de réseaux souterrains et aériens, leurs identifications (sensibles pour la sécurité, couleur, etc.)
- Les risques directs pour les personnes et les biens
- Les principes de prévention lors des fouilles ou aux abords, méthodologie de travail (arrêt de chantier...)
- L'AIPR (procédures avant chantier et au cours d'un chantier)
- Connaitre et utiliser les informations utiles avant, et pendant un chantier (DICT, Plans, Marquage, principes de la détection de réseaux...)
- L'analyse des risques et adaptation des mesures de prévention (les moyens de protection collective et individuelle, mesures à respecter en cas d'accrochage, la règle des 4A, les sanctions prévues)

Pratique :

- Création d'une DT-DICT, lecture et analyse des réponses. Constat contradictoire de dommage ; arrêt de travaux. Visite de chantier réel ou virtuel.

Renseignements pratiques et inscriptions :

Contact : formation@piperack.fr - Tél : 06.82.33.73.10.

PUBLIC VISE

Personnels assurant l'encadrement des opérations en tant que conducteur de travaux, chef de chantier, responsable de projet, maître d'ouvrage / d'œuvre.

PREREQUIS

Compréhension orale et écrite de la langue française

DURÉE & HORAIRES

1 jour soit 6h de formation + 1h passage du QCM

MODALITES PEDAGOGIQUES

Face à face pédagogique, exposés théoriques et exercices pratiques

SUIVI ET ÉVALUATION

Remise d'un support personnalisé de formation.

Passage du QCM de l'AIPR, et selon le résultat obtenu, délivrance d'une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux.